

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GARD

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

\*\*\*\*\*



Sumène, le 17 Février 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA  
MER**

Service Eau Inondation  
Unité Risque Inondation  
89 rue Weber  
30907 NIMES cedex 2

**Objet : Station d'épuration Sumène  
Demande de dérogation**

A l'attention de Madame Françoise TROMAS, Chef du Service Eau Inondation.

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 30 janvier 2015 faisant réponse au nôtre du 13 par lequel nous vous demandions une dérogation au calage de l'arase des bassins de lits plantés de roseaux.

Nous prenons en compte les arguments que vous avancez, à savoir qu'un calage inférieur à 2,50m entrainerait des submersions plus fréquentes, produisant donc plus de dégâts.

Je m'interroge cependant, avec l'expérience concrète du terrain, dont celle toute récente des inondations de septembre 2014. En effet, à cette occasion, nous avons pu observer une montée d'eau de 17 cm au pied des ouvrages. Le volume d'eau tombé ce jour-là en un laps de temps très court a généré plus de 300.000 euros de dégâts sur la commune en amont de la Station d'épuration.

Depuis 1976, date de construction de la Station d'épuration actuelle, le bassin d'aération, arasé à 1,50m, n'a jamais été submergé.

Cependant, étant conscient qu'un tel évènement pourrait malgré tout se produire dans l'avenir, nous pouvons supposer que les dégâts en amont seraient proportionnels au volume

d'eau de pluie et de ruissellement d'un épisode cévenol identique, augmentant ipso facto leur montant.

Certes, au-dessus d'1,50m de montée d'eau, on regagne la transparence hydraulique dans le lit majeur, ce qui est effectivement une bonne chose.

Mais qu'en serait-il d'une montée des eaux à plus de 1,50m avec la côte que vous préconisez ? Le coût des dégâts occasionnés par cette surprotection ne serait-il pas disproportionné ?

Je me pose la question du risque budgétaire et encore plus de ma responsabilité devant mes administrés.

C'est pourquoi je vous informe que je sollicite un entretien avec Monsieur Didier MARTIN, Préfet du Gard.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire  
Jérôme MORALI